

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 4 septembre à 19 h 30, à la salle Multifonctionnelle située au 500, montée de l'Église à L'Île-Bizard, le conseil d'arrondissement de l'Île-Bizard - Sainte Geneviève statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande numéro 06-2018

Site : Phase 4 – Village de l'Île accessible à partir de la rue Fers-de-Lys

Lot : 5 104 448 du cadastre du Québec, situé dans la zone R1-222 du règlement de zonage CA28 0023.

Nature et effets de la demande :

- Autoriser l'aménagement d'une rue projetée (lot no 6 252 645 projeté) se terminant en cul-de-sac donnant accès à un sentier pour piéton ou à un parc dont la longueur sera supérieure de 8 mètres à la norme prescrite à 250 mètres à l'article 24 faisant partie intégrante du règlement de lotissement CA28 0024.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande au cours de cette séance.

**Donné à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève,
ce quinzième jour du mois d'août deux mille dix-huit.**

La secrétaire d'arrondissement substitut
Edwige Noza